

APA JH Du Var

Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA),
Ernest Camail

Trouble du Spectre Autistique



Public concerné

- › Enfants de 6 à 12 ans présentant un Trouble du Spectre Autistique non scolarisables en milieu ordinaire à temps plein avec une AESH en raison de leur profil.

Les UEEA ont pour mission l'accompagnement des enfants en école élémentaire. Le but est de leur fournir un environnement sécurisant pour favoriser leur réussite scolaire et l'épanouissement dans leur vie d'enfant. Les enfants accueillis doivent montrer leur appétence pour le travail pédagogique et une posture d'élève en construction.

Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé. L'équipe est composée d'un enseignant spécialisé et de professionnels éducatifs, dont les actions sont coordonnées par une neuropsychologue coordonnatrice et supervisées par un organisme de formation ABA.



ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MENÉES

- › Mise en place d'un Projet Individuel d'Accompagnement associant des objectifs pédagogiques (pédagogie différenciée), des objectifs éducatifs (communication, interactions sociales, autonomie, comportement) à partir de bilans effectués en neuropsychologie sur place ou autre domaine paramédical de partenaire.
- › L'inclusion des enfants dans leur classe de référence au moins partielle reste l'objectif prioritaire.

ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET/OU L'AGGLOMÉRATION :

- › Sorties scolaires occasionnelles.



COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- › Enseignante spécialisée,
- › Educatrice spécialisée, apprentie éducatrice spécialisée, accompagnante Educatif et Social
- › Neuropsychologue coordonnatrice.



CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

- › Enfants habitants dans le secteur var Est s'étendant entre Fréjus, Saint Raphael, Tourette.



PRÉREQUIS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT / D'UNE PRISE EN CHARGE

- › Notification MDPH



CAPACITÉ D'ACCUEIL

- › 7 à 10 places.
- › 8 enfants accueillis



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- › Scolarisation sur place avec inclusions en classe de référence
- › Transport domicile/école effectué en taxi
- › Guidance parentale
- › Sorties extérieures sur les périodes extra scolaires
- › Les enfants sont accueillis de manière séquentielle pour permettre l'accompagnement en service de soin en complément (libéral, HDJ ou SESSAD)



PRISE EN CHARGE GRATUITE / PAYANTE

- › Pris en charge par l'Assurance Maladie
- › Transport Unité/Domicile pris en charge par le département



ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

- › A.P.A.J.H. du Var, L'Onyx Entrée R, 9 Allée du 8 mai 1945, Port marchand, 8300 Toulon.

ADRESSE DE L'ANTENNE LOCALE

- › 261 Rue Jean Giono, 83600 FREJUS



PERSONNE À CONTACTER

- › Tel : 0667869203
- › m.garcin@apajh83.org



ACCUEIL ET PERMANENCES (JOURS ET HORAIRES)

- › Du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 comprenant le périscolaire avec présence d'éducateurs
- › Permanences et réunions familles le mercredi matin de 9h à 12h



SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS (DÉPARTEMENT, RÉGION, ENTREPRISES, COMMUNES)

- › Les IME sont financés par l'Assurance Maladie en fonction du coût journalier. Ils doivent obtenir un agrément de l'Agence Régionale de Santé (ARS) avant d'être autorisés à fonctionner. Cet agrément est octroyé dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002



PARTENAIRES SOCIAUX

- › Ville de Saint-Raphaël, Education nationale, mairie pour le temps de cantine, Hôpital de jour, DRTH, SESSAD, CAMSP